



## 1<sup>ère</sup> émission obligataire de type IBO réalisée par une société non cotée

### REALITES lève 7,3 M€

Saint Herblain, le 9 juillet 2013. REALITES, acteur de l'immobilier neuf dans le Grand Ouest de la France, annonce la réalisation de son émission obligataire accessible à tous, investisseurs particuliers ou institutionnels, lancée le 3 juin 2013 et dont la clôture est intervenue le 28 juin 2013. Il s'agit de la 1<sup>ère</sup> émission de ce type réalisée par une société non cotée dans le cadre du dispositif IBO créé par NYSE Euronext.

Le montant brut de l'émission s'élève à 7.280.500 €, réparti en 72 805 obligations au prix unitaire de 100 €. Les ordres seront servis à 100%. Les demandes dans le cadre de l'offre à prix ferme s'élèvent à 2,6 M€. Les demandes dans le cadre du placement global sont de 4,7 M€, dont 3,8 M€ de conversion d'obligations anciennes.

Le règlement - livraison des obligations REALITES aura lieu le 12 juillet 2013. L'admission aux négociations sur le marché Alternext de NYSE Euronext à Paris (BREAL- FR0011505957) interviendra le jour même.

Pour mémoire, les obligations REALITES porteront intérêt au taux annuel fixe brut de 9%<sup>1</sup> pendant 6 années. Les intérêts seront versés semestriellement, le 12 juillet et le 12 janvier de chaque année et pour la première fois le 12 janvier 2014.

Yoann Joubert, Dirigeant fondateur de REALITES déclare : « *Je tiens à remercier l'ensemble des investisseurs, particuliers et institutionnels, qui nous ont fait confiance. Nous sommes très heureux du succès de cette opération qui renforce nos ressources financières pour consolider notre croissance. C'est une fierté pour l'entreprise et pour moi-même car il s'agit également de la première émission obligataire pour une société non-cotée en France. Cette opération audacieuse confirme la culture d'innovation et l'esprit d'entreprendre qui font partie de l'ADN de l'entreprise. Cette expérience réussie des marchés financiers pourrait ouvrir la voie à de nouvelles opérations dans le futur.* »

REALITES a été accompagnée dans cette opération par Portzamparc, le cabinet Cornet - Vincent - Segurel et ACTUS finance & communication.

La durée d'investissement conseillée est de 6 ans. Toute cession des obligations avant échéance peut entraîner un gain ou une perte en capital.

#### Chef de File - Teneur de Livre

Portzamparc Société de Bourse



#### Communication financière

ACTUS finance & communication



<sup>1</sup> Hors frais, commissions et fiscalité - Remboursement intégral du capital à échéance sauf en cas de défaut de l'émetteur

### **A propos de REALITES**

Acteur majeur de l'immobilier dans le Grand Ouest, REALITES accompagne les élus, les entreprises, les investisseurs et les particuliers, dans leurs projets d'acquisition et d'investissement. A côté de programmes résidentiels « classiques » destinés aux primo-accédants et aux investisseurs, REALITES intervient sur de grands projets qui peuvent avoir un impact significatif sur la ville : résidences de tourisme, résidences étudiantes, complexes hôteliers ou portage d'espaces en reconversion...

Fondé en 2003, REALITES connaît, depuis sa création, une croissance très dynamique de son chiffre d'affaires.

En 2012, l'entreprise a réalisé un CA consolidé de 42 M€ en augmentation de 44% par rapport aux comptes proforma 2011. Il emploie 55 collaborateurs répartis sur six sites. REALITES ambitionne de vendre entre 500 et 600 lots en 2013.

### **ACTUS finance & communication**

#### **Relations Investisseurs**

Anne-Pauline Petureaux

[realites@actus.fr](mailto:realites@actus.fr)

01 53 67 35 74

#### **Relations Presse**

Alexandra Prisa

[aprisa@actus.fr](mailto:aprisa@actus.fr)

01 53 67 35 79

### **AVERTISSEMENT**

Aucune communication ni aucune information relative à l'émission par REALITES des Obligations (les « Obligations ») ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Obligations peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. REALITES n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Un prospectus, ayant obtenu le visa numéro 13-259 en date du 31 mai 2013 de l'AMF peut être obtenu gratuitement auprès de REALITES et des intermédiaires financiers, ainsi que sur les sites Internet ([www.realites-obligation.com](http://www.realites-obligation.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). L'attention du public est attirée sur la section du prospectus relative aux « facteurs de risque ».

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. REALITES n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre au public aux Etats-Unis.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les valeurs mobilières de REALITES, objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et REALITES n'a pas l'intention de procéder à une offre au public de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.